

# COMMUNE DE BETHENCOURT SUR MER

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 Mars 2017

**Date de convocation : 27/02/2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUROT Denis, Maire.

**Étaient présents :** M. DUROT Denis, M. BOST Dominique, Mme DUMONT Mikaëla, Mme TAVERNIER Annie, Mme FORESTIER Charline, M. DELAHAYE Ludovic, M. TOMASI Pascal, M. DUMONT Myriam, M. FAUVEL Vincent, Mme DELABRE Lucile, Mme GRISEL Brigitte, M. DUFOUR Christian, Mme LOUVEL Christine.

**Assistait également à cette réunion :**

Mme PAPIN Caroline (secrétaire générale)

Était absent représenté par procuration donnée à M. DUROT Denis : M. DESPREZ Jhonny

Était absent représenté par procuration donnée à M. BOST : M. LEFEBVRE Jacques

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

Le Quorum étant atteint, la séance est ouverte, M. DELAHAYE est élu secrétaire.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

**Ordre du Jour :**

1. – Approbation du compte-rendu de la réunion précédente
2. – Installation d'un nouveau conseiller
3. – Décision du Maire concernant l'emprunt
4. – Décisions concernant les remboursements de sinistres
5. – Fixation du nombre d'adjoints
6. – Débat PADD
7. – Modification simplifiée du PLU
8. – Vente de parcelles à Habitat 62/59 : projet de construction de logements sociaux
9. – Tarifs et fonctionnement de l'accueil de loisirs
10. – Aide à la scolarité
11. – Contrat de curage des bouches d'égout
12. – Demande d'aide à la construction
13. – Convention de fourrière SPA
14. – Demande d'aide de la mairie de LAUCOURT
15. – Demandes de subventions exceptionnelles
16. – Fonds de concours
17. – Divers
18. – Droit d'initiative

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2016**

Monsieur DELAHAYE fait remarquer qu'il existe une erreur dans la reprise des procurations. Le compte-rendu sera donc rectifié en ce sens.

### **2. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER**

Monsieur le Maire indique au Conseil que Monsieur le Préfet a accepté tardivement la démission de Mme HAVARD. Il rappelle ensuite les règles de remplacement d'un conseiller municipal suite à une démission. Monsieur Christian DUFOUR est ainsi installé dans ses fonctions.

Monsieur le Maire rappelle que Mme HAVARD était conseiller communautaire. Il indique que la personne désignée pour la remplacer est Mme LOUVEL Christine, cette dernière étant la prochaine femme sur la liste. Mme LOUVEL accepte de siéger au Conseil Communautaire de la CCV. Il est indiqué que la prochaine réunion aura lieu le mercredi 8 Mars à 18h30.

### **3. DÉCISION DU MAIRE CONCERNANT L'EMPRUNT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion, il avait été décidé de réaliser un emprunt afin d'effectuer les travaux de la maison DUCASTEL. Le Conseil avait alors mandaté Monsieur le Maire afin de négocier cet emprunt et lui avait donné pouvoir de signer tous les documents relatifs à cette décision. Monsieur le Maire indique qu'il a donc réalisé un emprunt au taux fixe de 1.44% sur 14 ans auprès de la Caisse d'Epargne, le taux étant plus intéressant que celui du Crédit Agricole. Les échéances s'élèveront à 14 699.63 € par an. Monsieur le Maire précise que le montant des loyers perçus couvrira quasiment l'échéance.

### **4. REMBOURSEMENTS DE SINISTRES**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a encaissé plusieurs indemnités liées aux sinistres pour un montant total de 5 090.22 € et en donne lecture.

<b>SINISTRE</b>	
Vol à l'atelier	3 689.77 €
Vitre cassée à l'école	104.56 €
Accident rond-point rue de Gamaches	859.15 €
Bouche incendie rue de Gamaches	436.74 €
	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>090.22</b>
	<b>€</b>

### **5. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Mme HAVARD, démissionnaire, occupait un poste d'adjoint au Maire et qu'il y a lieu de délibérer sur le maintien de ce poste.

Monsieur le Maire indique qu'actuellement, il sollicite souvent Monsieur DELAHAYE pour le représenter. Il souligne aussi qu'il a d'autant plus besoin d'être épaulé puisqu'il est désormais vice-président de la CCV. Il rappelle qu'il a accepté ce poste afin, de permettre à la commune de BETHENCOURT d'être représentée au mieux dans les différents domaines gérés par la CCV.

Monsieur le Maire propose de pourvoir ce poste d'adjoint et de maintenir une femme à celui-ci.

Monsieur le Maire propose alors d'effectuer un vote à main levée pour maintenir ou non le poste d'adjoint devenu vacant suite à la démission de Mme HAVARD.

Monsieur FAUVEL pense qu'il n'y a pas besoin d'être adjoint pour représenter la commune.

Monsieur le Maire lui rappelle que certaines fonctions ou délégations ne peuvent être attribuées à un conseiller municipal et qu'il existe une législation très précise et très stricte concernant la représentation du Maire par un autre élu.

Mme FORESTIER Charline rejoint l'assemblée à 18h25 et participe ainsi au vote du nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire indique également qu'il pourrait, si besoin, proposer de rétablir le 4<sup>ème</sup> poste d'adjoint.

Il est alors procédé au vote : Aucune abstention, 14 POUR et 1 CONTRE.

Monsieur le Maire propose alors de pourvoir ce poste immédiatement et soumet au Conseil Municipal la candidature de Mme Lucile DELABRE. Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au vote : aucune abstention, 13 POUR et 2 CONTRE. Mme Lucile DELABRE est donc nommée 3<sup>ème</sup> adjointe et reprendra les délégations occupées par Mme HAVARD : TAP, écoles, communication, technologies, excepté le centre de loisirs pour le moment.

Madame GRISEL indique alors qu'elle a voté contre la candidature de Mme DELABRE car elle pense que cette dernière, compte tenu de sa vie familiale et professionnelle, n'est pas en mesure d'occuper pleinement cette fonction.

Monsieur le Maire lui rétorque que nous n'avons pas lieu de nous immiscer dans la vie familiale et professionnelle de Mme DELABRE. De plus, il souligne qu'il sera là ainsi que les autres adjoints et la secrétaire générale pour l'orienter et l'épauler.

## **6. DÉBAT PADD**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable lié au PLUi doit être débattu. Un rapport devra ensuite être adressé à la CCV, qui pourra en débattre à son tour.

La validation du PADD doit permettre de proroger la validité de notre PLU, le temps de la mise en place du PLUi. Si cela n'était pas validé, le PLU de la commune serait alors caduc et serait alors remplacé par le Règlement National d'Urbanisme, avec tout ce que cela implique, notamment la perte du projet de construction de logements sociaux par Habitat 62/59.

Monsieur le Maire laisse alors la parole à Monsieur DELAHAYE, adjoint délégué à l'urbanisme et au PLUi. Ce dernier indique que le PLUi va engendrer la perte de 35 terrains communaux classés constructibles. Cependant, jusqu'à validation du PLUi, le classement perdure. Il précise qu'il a également été nécessaire de se battre, avec Monsieur le Maire, pour que la commune puisse être classée parmi celles qui auront la possibilité de recevoir des logements sociaux. Plusieurs points sont également abordés :

- Entre 2017 et 2030, l'Etat souhaite diviser par 2 l'emprise effectuée sur les terrains agricoles. Les agriculteurs, bénéficiaires de subventions, retournent aujourd'hui les prés.
- Les friches industrielles devront être dépolluées par les collectivités (CCV) si elles sont classées constructibles.
- Les extensions (classements constructibles) devront être cantonnées au cœur du village et ne devront plus être étendus le long des routes départementales.

Il est indiqué que le coût d'élaboration de ce document est élevé et qu'il convient par conséquent de ne rien omettre afin de ne pas avoir à le réviser.

Monsieur DELHAYE indique que ce document devra être validé par le Conseil Communautaire de la CCV même si certaines communes, comme Aigneville, ne sont pas d'accord. En effet, le développement prévu par leur PLU sera limité par le PLUi.

Monsieur le Maire indique qu'il est exaspéré par la réduction des terrains classés constructibles, d'autant que des communes limitrophes ne sont pas soumises aux mêmes règles, la Communauté de Communes des trois villes sœurs n'ayant pas encore entamé la procédure de PLUi. Ainsi, la commune d'Ault va pouvoir créer 180 logements au Moulinet et la commune de St-Quentin-Lamotte va en créer 60 ! Monsieur le Maire indique qu'il ne faudra rien lâcher sur les projets communaux et notamment la dépollution et le réaménagement des friches industrielles.

Madame GRISEL s'interroge quant à la sécurisation des cuves des anciens établissements LEPHAY. Monsieur le Maire lui indique qu'un signalement a été effectué aux services de la DRIRE et que le Préfet devra rendre sa décision. Idem pour les établissements QUESDEVILLE.

Afin de clore le débat, Monsieur DELAHAYE indique qu'il est important d'informer les propriétaires des terrains actuellement constructibles.

Monsieur DELAHAYE est désigné rapporteur de ce débat et est donc chargé de l'établissement du compte-rendu.

## **7. MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'Habitat 62/59 qui souhaite développer un programme de 15 logements sociaux sur un ensemble de parcelles appartenant à la commune.

Cependant, la parcelle cadastrée AB 222 est classé en zone NArf du PLU, c'est-à-dire dans une zone réservée à l'accueil d'établissements industriels, artisanaux, commerciaux et de service, ce qui compromet le projet.

Le classement de cette parcelle en zone NArf n'a plus lieu d'être dans la mesure où l'entreprise la jouxtant n'a aucun projet d'agrandissement.

Le PLUi étant en cours de réalisation par la CCV, nous n'avons plus la maîtrise de notre PLU. Il convient par conséquent de solliciter le Conseil Communautaire de la CCV afin de réaliser une modification simplifiée de notre document d'urbanisme en classant la parcelle AB 222 en zone NAr. Le Conseil avait déjà donné son aval sur cette modification en date du 21/10/2016. Cependant, il s'avère qu'un espace de plantations à créer est inscrit sur le pourtour parcelle AB 222. Afin de ne pas bloquer le projet Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de déplacer cet espace à créer, prévu initialement en fonds de parcelle et en limites séparatives latérales. Il serait alors déplacé en bordure de la zone Uf, sur la parcelle AB 222.

Enfin, afin de pas multiplier les modifications simplifiées, Monsieur le Maire propose de déclasser la parcelle AE 63 correspondant à l'ancienne boucherie Priez. En effet, ce dernier souhaiterait transformer son local commercial en logement, ce qui est impossible compte tenu du classement de la parcelle en zone UF. Il conviendrait donc de classer cette parcelle en zone Ua.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions effectuées par Monsieur le Maire.

## **8. VENTE DE PARCELLES À HABITAT 62/59**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'Habitat 62/59 concernant la construction de logements sociaux sur la commune. Il transmet également à chacun les premiers plans des 15 logements prévus. Habitat 62/59 propose de faire l'acquisition des 3 parcelles concernées par le projet pour un montant de 80 000 €. La superficie de ces parcelles s'élève à 9 856m<sup>2</sup>, sachant que les travaux de VRD sont à la charge de l'aménageur, ce qui ne représente aucune dépense pour la collectivité. Dans un deuxième temps, l'aménageur pourrait proposer un bégainage, c'est-à-dire une mixité sociale en intégrant au projet des logements adaptés pour personnes âgées. Monsieur le Maire appuie sur le fait que c'est l'opportunité pour certaines familles de trouver un logement décent à loyer modéré.

Le Conseil Municipal accepte, par principe, de céder les 3 terrains concernés pour la somme de 80 000€.

## **9. TARIFS ALSH ET ÉVOLUTION DU FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la structure a accueilli 16 enfants durant la semaine test des vacances de février. Devant ce succès, il propose d'élargir l'accueil à la journée entière durant la totalité de chaque période de vacances scolaires. Il propose également la mise en place d'un accueil échelonné effectué par les animateurs afin de permettre aux parents qui travaillent une plus grande souplesse. Le Conseil émet un avis favorable.

Les parents réclament cependant l'ouverture de la restauration scolaire durant les périodes d'accueil de loisirs. Il conviendra de réaliser une étude de l'impact financier généré par ce service supplémentaire et de prendre une décision lors de la réunion budgétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les tarifs de l'accueil de loisirs qui seront applicables à compter du 1er avril 2017. Il indique que la tarification actuelle enregistre 36 tarifs, dans lesquels les parents se perdent et propose une tarification simplifiée mais toujours modulée en fonction du quotient familial de la CAF.

Il propose également de fixer les tarifs pour le camping, en le simplifiant également pour ne garder que 2 tarifs.

Le Conseil décide de fixer les tarifs comme suit à compter du 1er avril 2017 :

- Tarifs à la journée de camping :

QF > 800	QF < 800
5.00 €	2.20 €

- Tarifs à la journée de l'accueil de loisirs :

<b>Habitants de Béthencourt-sur-Mer</b>			
QF < 500	QF < 800	QF < 1000	QF > 1001
0.25 €	0.30 €	3.00€	3.50 €
<b>Extérieurs allant à l'école de Béthencourt ou attache</b>			
QF < 500	QF < 800	QF < 1000	QF > 1001
4.50 €	5.00 €	6.00 €	6.50 €
<b>Aucune attache à la commune de Béthencourt</b>			
QF < 500	QF < 800	QF < 1000	QF > 1001
8.00 €	8.50 €	9.00 €	10.00 €

#### **10. AIDE À LA SCOLARITÉ**

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention aux élèves des classes de 6ème et suivantes, n'ayant pas atteint 17 ans au 31 décembre 2017. Il est décidé d'attribuer aux élèves des classes de 6ème et suivantes, n'ayant pas atteint 17 ans au 31 Décembre 2017, une subvention de 15 € pour la rentrée scolaire 2016-2017.

#### **11. CONTRAT DE CURAGE DES BOUCHES D'ÉGOUT**

Monsieur le Maire indique qu'il a renégocié le contrat relatif à l'entretien des bouches d'égout de la commune pour un montant annuel de 2989 € HT pour 89 bouches. Il précise que pour le moment le réseau est unitaire et qu'à terme la compétence serait reprise par la CCV. Le Conseil valide la proposition.

#### **12. DEMANDE D'AIDE À LA CONSTRUCTION**

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de Monsieur HEBERT et Melle MOUILLARD concernant une aide à la construction. Ces derniers ont construit une habitation 14 rue de Gamaches. Il leur est octroyé une subvention à la construction d'un montant de 300 €.

#### **13. CONVENTION DE FOURRIÈRE SPA**

Monsieur le Maire sollicite le Conseil afin de renouveler la convention de fourrière avec la SPA. Il précise qu'il est difficile de s'en passer. Que ferions-nous alors des animaux errants sur la commune ? Le montant s'élève cette année à 1174.07 € TTC soit une cotisation de 1.13 € par habitant. Le Conseil accepte.

#### **14. DEMANDE D'AIDE DE LA MAIRIE DE LAUCOURT**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier émanant de la commune de LAUCOURT, petite commune de 197 habitants située dans le canton de ROYE. Suite à un accident corporel de membres bénévoles qui s'étaient proposé d'effectuer des travaux sur la commune, les familles de ces derniers, dont l'un est décédé, se sont vus octroyer par le Tribunal la somme de 350 000 €. La collectivité n'est pas en mesure de payer une telle somme. Monsieur le Maire rappelle qu'il existe une législation qu'il faut respecter et que faute de la suivre, les collectivités s'exposent à de lourdes conséquences. Il propose de ne pas octroyer d'aide financière, chacun devant assumer les conséquences de ses actes.

Monsieur DUFOUR insiste sur le fait que cette petite commune n'a pas de moyens.

Il est alors procédé au vote afin de savoir si la commune apportera une aide financière à LAUCOURT : 14 voix CONTRE, 1 voix POUR.

## 15. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Deux demandes de subventions exceptionnelles sont parvenues en Mairie :

- **FESTI BETHENCOURTOIS** : Monsieur le Maire donne lecture de leur demande. Afin de marquer les 35 ans de l'animation village cette année, l'association a décidé de louer un char et de passer un contrat pour la venue de voitures anciennes. Cependant, le budget de l'association étant peu élevé, ils sollicitent le soutien financier de la Municipalité. L'état des comptes et le relevé bancaire de l'association sont joints à la demande. Monsieur le Maire est favorable à l'octroi d'une subvention exceptionnelle. Monsieur BOST souligne le fait que cette association ne « trésorise » pas et Monsieur DUMONT indique que cette association est fort impliquée dans l'animation de notre village, notamment pour les enfants. Le Conseil décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 500 €.
- **ACPG/CATM** : Les éléments financiers concernant l'achat d'un drapeau sont parvenus en Mairie : le coût total s'élève à 960 €. Monsieur le Maire propose de financer l'achat du drapeau à hauteur de 50% du reste à charge. Le Conseil accepte.

Concernant les manifestations communales, Monsieur le Maire indique qu'il est quasiment impossible de trouver des groupes gratuits, notamment pour l'animation village. Il conviendrait d'ailleurs de faire évoluer l'état d'esprit de cette manifestation. De nos jours, il ne faut plus rester dans la routine, sinon l'attrait diminue et la manifestation s'essouffle.

## 16. FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire indique que le devenir du fonds de concours sera connu lors de la réunion budgétaire du Conseil Communautaire de la CCV.

Il indique qu'une subvention ministérielle de 8813 € a été versée à la collectivité pour la sécurisation des établissements scolaires (remplacement des portes et fenêtres de l'école primaire et mise en place de portiers à l'entrée des 2 écoles), sur un montant total de travaux 25 000 €. Il demande par conséquent au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter le fonds de concours de sur la part restante soit la moitié de 16187.00 €. Il propose également, afin d'obtenir le solde de la subvention, d'inclure dans la demande les travaux de la maison DUCASTEL. Le Conseil accepte et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondant.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Daniel DUBOIS, sénateur de la Somme, octroie des aides aux communes, concernant divers projets. Il propose de le solliciter sur le projet d'installation de jeux aux écoles et au stade. Le Conseil donne son aval et lui donne procuration en vue de réaliser les démarches nécessaires.

## 17. DIVERS

- **Régie ALSH / TAP** : Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur VANHEREN, trésorier d'Ault, a procédé au contrôle de la régie. Ce contrôle a fait apparaître certains dysfonctionnements qu'il convient de corriger. En effet, ce dernier conseille de scinder la régie d'avances et de recettes en une régie de recettes et une régie d'avances, les personnes effectuant les dépenses n'étant pas celles qui encaissent les recettes. Monsieur DELAHAYE fait remarquer qu'il faudra donc régler deux indemnités de régisseur et s'enquiert de savoir si les régisseurs sont assurés. Monsieur le Maire lui indique que les agents bénéficiant du RIFSEEP ne sont plus éligibles à l'octroi d'une indemnité de régisseur, mais que le montant de cette indemnité sera incluse dans le nouveau régime indemnitaire. Quant à l'assurance des régisseurs, seuls ces derniers ont la possibilité de la souscrire individuellement.
- **Contrat d'assurance des risques statutaires** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a donné son aval pour inclure la collectivité à la consultation réalisée par le Centre de Gestion de la Somme pour l'assurance des risques statutaires. Le Conseil approuve.
- **Motion AMF** : Monsieur le Maire donne lecture d'une motion votée par l'AMF, à destination des candidats à la présidentielle. Cette motion, reprenant les valeurs auxquelles sont attachés les membres du Conseil Municipal, est validée à l'unanimité.

➤ **Remerciements** : Monsieur le Maire donne lecture des vœux émis par l'association Festi Béthencourtois et l'Amicale des Sapeurs Pompiers, M. DEMAISON et Mme BREARD, M. et Mme ALLOT.

## 18. DROIT D'INITIATIVE

- Mme GRISEL signale que 2 lampes ne fonctionnent pas correctement rue TOURNIÈRE. Elle sollicite Monsieur le Maire concernant le stationnement effectué sur le trottoir situé à l'angle de la rue TOURNIÈRE et de la rue de l'église : ce stationnement pose problème, notamment lors du passage des poids lourds. Monsieur le Maire pense qu'il serait judicieux de matérialiser un zébra à cet endroit.
- Madame GRISEL demande quel sera le devenir des arbres abattus par les agents communaux. Monsieur le Maire lui indique qu'il existe plusieurs solutions : donner le bois aux personnes aidées par le CCAS et qui se chauffent au bois ou faire stérer le bois pour le vendre. Il indique également que 2 arbres énormes ne peuvent pas être abattus par les agents et qu'il sera nécessaire de faire intervenir une entreprise spécialisée.
- Madame TAVERNIER demande que la porte derrière la scène de la salle St JUST puisse être ouverte. Monsieur BOST y fera installer une serrure mais indique qu'il est important qu'elle soit bien refermée à clé.
- Elle indique que des personnes stationnent en permanence devant l'entrée de la salle VILFROY, et qu'il est compliqué d'y décharger du matériel en cas de besoin. Monsieur le Maire lui répond qu'une place PMR sera prochainement matérialisée afin de respecter AD'AP.
- Madame TAVERNIER demande s'il est possible de rappeler aux aînés susceptibles de participer au foyer que ce dernier est gratuit : le nombre de participants est tombé de 60 à 15 personnes. Une diffusion sera effectuée sur le site internet.
- Enfin, Madame TAVERNIER donne le bilan de la soirée du 31 Décembre. Cette année, le reste à charge commune s'élève à environ 500 €, sachant qu'une facture de 1590.50 € aurait été réglée par la commune.
- Monsieur DELAHAYE est satisfait du succès rencontré par la manifestation organisée par le SIAM et la CCVI : 70 personnes y ont participé.
- Madame GRISEL demande à Monsieur DELAHAYE s'il compte respecter l'engagement qu'il a pris lors de son élection en qualité d'adjoint, à savoir démissionner à mi-mandat et laisser le poste d'adjoint à Monsieur BOST. Ce dernier répond par la négative. Monsieur le Maire indique que cette décision sera prise dans le cadre d'une réunion de liste et non en séance de Conseil Municipal.
- Monsieur DELAHAYE indique qu'il a enregistré les remerciements des aînés qui ont été invités personnellement à domicile par les élus.
- Madame GRISEL demande s'il est possible de connaître les horaires de tenue du bureau de vote 15 jours avant le scrutin.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame SABRAS est absente depuis plusieurs semaines et qu'il convient d'être tolérant avec le secrétariat, Madame PAPIN n'étant épaulée qu'à mi-temps par Mme FILLOCQUE. Ceci a pour conséquence un certain retard dans le traitement des dossiers.
- Monsieur FAUVEL rappelle qu'il avait été effectué un passage dans les bâtiments communaux avec la commission de travaux. Une gouttière était cassée à la caserne mais n'aurait jamais été remplacée. Monsieur le maire lui répond qu'il se renseignera auprès de Monsieur CAILLOT.
- Madame TAVERNIER fait savoir au Conseil que la Chorale n'est pas certaine de pouvoir participer à l'animation village.
- Monsieur le Maire avise l'Assemblée de la dissolution de l'Harmonie libre. Monsieur DOINEL a démissionné de son poste de Directeur et de Chef de Musique. Il regrette que cette décision fasse disparaître ainsi une « institution » comme l'Harmonie de BETHENCOURT.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 H 05.

**Le Maire,  
Denis DUROT.**